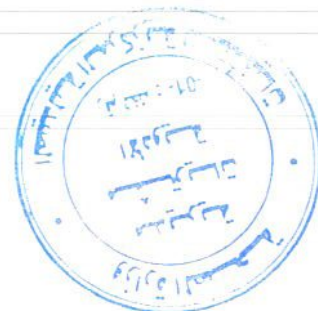


Liste des produits relative à la demande d'offre et de disponibilité -PELERINAGE 2025 :

N°	DCI	UC	QUANTITE
1	ACETYLLÉLICINE 500MG CP	B/30	10
2	ACIDE NIFLUMIQUE 3% PDE DERM	T/40	1 600
3	Acide spaglumique, sel de sodium	B/1	100
4	ALGINATE DE SODIUM BICARBONATE SOD 500/275MG COMP OU SACHET	B/24	70
5	APHTIRIA POUDRE	FLC	10
6	BECLOMETHASONE AEROSOL	B/1	150
7	CARRAGHENATES DIOXYDE/OXYDE DE ZINC TITANOREINE CREME	TUBE	150
8	CHLORTETRACYCLINE PDE DERM	TUBE/15	150
9	ESTRADIOL 2MG OVULE	B/3	40
10	FLUCONASE SOL NASALE	FLS	166
11	FLUOCINOLONE 0.35% GTTES AUR	F/10	40
12	HYDROCHLOROTHIAZIDE/AMILORIDE COMP 50MG/5MG	B/30	6
13	INDOMETACINE GLES 25MG	B/30	10
14	IVERMECTINE GELULE	B/100	6
15	LACTULOSE 10MG SACHET	B/20	135
16	LEVODOPA CARBIDOPA 100/10MG COMP	B/100	2
17	LYNESTRENOL 5MG COMP	B/30	100
18	METOCLOPRAMIDE 10MG COMP	B/20	200
19	METOPROLOL 200MG COMP	B/30	4
20	MIRTAZAPINE COMP 30MG	B/30	4
21	N-Acétylcystéine SACHET	B/18	800
22	OXYBUTYNINE 30MG COMP	B/60	100
23	PROGESTERONE RETARD SOL INJ	B/3	40
24	PROPRANOLOL 5 MG INJ	B/50	1
25	RAMIPRIL 5MG COMP	B/28	45
26	VASELINE SIMPLE	BTE	100

NB: U/C à titre indicatif.





**A l'attention des établissements pharmaceutiques locaux  
« Fabricants, Distributaires et Importateurs »**

**Demande d'offre et de disponibilité « PELERINAGE 2025 »**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des préparatifs de la mission de pèlerinage de l'année 2025, nous avons l'honneur de venir par la présente vous demander de bien vouloir nous communiquer votre **offre de prix, vos disponibilités immédiates ainsi que les dates de livraison**, pour les produits listés en annexe, sous forme de pro forma comportant les informations citées ci-après :

- Vos meilleurs prix ;
- Modalité de paiement ;
- Vos délais de livraison (préciser vos disponibilités immédiates avec les dates de fabrication et de péremption des lots disponibles).

Aussi, veuillez nous communiquer le document suivant :

- Agrément ou autorisation d'exploitation de l'établissement pharmaceutique.

Les médicaments doivent répondre aux exigences suivantes :

- La date de péremption du médicament ne doit en aucun cas être inférieure au **30 juin 2026**.
- Le délai de livraison des médicaments ne doit en aucun cas excéder le **10 avril 2025**.
- Au moment de la livraison, fournir les pièces suivantes :
  1. Pour les produits importés : Les Certificat de libération de lots délivrés par les organismes de contrôle nationaux.
  2. Pour les produits fabriqués localement :
    - Certificat d'analyse du produit fini pour chaque lot livré ;
    - Certificat de libération de lot conjointement visé par le Pharmacien responsable (directeur technique) et le responsable de l'assurance qualité pour chaque lot livré ;
    - Bordereau ou Fiche de réception visée par les organes de contrôle pour chaque lot livré pour les fabricants disposant d'un laboratoire de contrôle interne agréé par les organes de contrôle.
    - Certificat de libération de lot délivré par les organes de contrôle pour les laboratoires ne disposant pas de laboratoire de contrôle interne agréé par les organes de contrôle.

**Les offres doivent parvenir à la PCH par Email, le 06/04/2025.**

Dans l'attente de vous lire, veuillez agréer l'expression de nos salutations distinguées.